Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202543-20251210-DELIB20251206-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PRAT DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025 à 20H00.

Le mercredi 10 décembre deux mille vingt-cinq à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.

Membres en exercice : 15 *Convocation du : 05.12.2025*
Membres présents : 10
Secrétaire de séance : Julie LE BESCONT.

Etaient présents : Michel EVEN - Yves LE BIHAN - Julie LE BESCONT - Pascale LE MORVAN - Véronique SOYER - Brendan CORRE - Bernard PERROT - Marie-France PRIGENT- Joël AMIGON - Yvon ROUZAUT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Yves CAVAN - Didier PLUNET.

Absents : Lucienne GAUTIER - Nathalie REMOND LE BOUBENNEC - Anthony LE HOUEROU.

DELIBERATION n° 2025.10.12-06

Objet : Maison du Comité d'entraide Ti Jikour - autorisation au maire de faire une offre d'achat.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'offre rédigé par le cabinet d'affaires Thémis pour le bâtiment du comité d'entraide Ti Jikour.

Le bâtiment de plain- pied à usage de bureau est cadastré AC 1717 pour une contenance de 07 a 72 ca appartient à l'association « Comité d'Entraide Ti JIKOUR » représentée par la SELARL DAVID et GOIC en qualité de liquidateur.

Ce bâtiment représente un intérêt certain pour la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer une offre d'achat à hauteur de 50 000 euros net vendeur auquel il y a lieu d'ajouter les honoraires d'agence à hauteur de 6 000 euros TTC et une provision pour les frais d'acquisition de 4 000 euros TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une offre d'achat à hauteur de 50 000 euros net vendeur auquel il y a lieu d'ajouter les honoraires d'agence à hauteur de 6 000 euros TTC et une provision pour les frais d'acquisition de 4 000 euros TTC.

CONFIE au Cabinet d'affaire Thémis la charge de transmettre l'offre.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

La Secrétaire de séance
Julie LE BESCONT

Le Maire,
Michel EVEN

MAIRIE DE PRAT (Côtes-d'Armor)